

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

**Délibération**  
n° 2015.12.374

**Accession sociale à  
la propriété -  
Dispositif d'aide à  
l'accession sociale à  
la propriété en  
quartier en ORU :  
modification de la  
délibération n°85 du  
20 février 2014**

**LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

### **Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

### **Excusé(s)** :

Françoise COUTANT

### **Absent(s)** :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.374**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur PERSYN

**ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE EN QUARTIER EN ORU : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°85 DU 20 FEVRIER 2014**

Dans le cadre de la mise en place sur le territoire communautaire d'un dispositif expérimental d'accession à la propriété à destination des jeunes ménages, le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une aide de 4 000 € aux accédants à la propriété en PSLA (location-accession) en quartiers en opérations de renouvellement urbain (ORU) répondant aux critères d'éligibilité fixés par délibération n°17 du 2 février 2012, pour favoriser la commercialisation des logements PSLA en quartiers en ORU.

Cette délibération a été modifiée une première fois, le 7 juin 2012, afin d'élargir les critères d'éligibilité à tous les ménages quelque soit leur composition familiale et de modifier les caractéristiques des logements PSLA pouvant bénéficier de l'aide de GrandAngoulême.

Par délibération n°85 du 20 février 2014, le conseil communautaire a voté des inflexions aux règles d'attribution de l'aide à l'accession sociale afin de pallier les difficultés de commercialisation des PSLA, dans une optique de renforcement de la mixité sociale par l'implantation de nouveaux statuts et de nouvelles formes de logements. Il était prévu que la subvention de GrandAngoulême devait intervenir en déduction du prix de vente du bien par le promoteur/constructeur.

Or, l'opération de 10 logements réalisée par Tradi'Home, « Le Clos Camille » rue Berlioz à Soyaux, remplit les critères permettant aux ménages-accédants de bénéficier du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété de GrandAngoulême, mais toutes les acquisitions ont été réalisées sans sollicitation de GrandAngoulême pour cette subvention.

Il convient donc de régulariser la situation en modifiant la précédente délibération. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- Dans le cas où le promoteur n'a pas déduit cette somme du prix de vente initial du bien ou alors s'il n'est pas en capacité de produire les justificatifs témoignant de cette soustraction, la subvention de 4 000 € sera versée sur un compte sous séquestre de l'étude notariale, en visant nominativement le ménage-accédant.
- Si la subvention de GrandAngoulême de 4 000 € a été déduite du prix de vente du bien, celle-ci pourra être versée au promoteur/constructeur, sous réserve de la production des justificatifs afférents.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 18 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 25 novembre 2015,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER** la délibération n°85 du conseil communautaire du 20 février 2014 relative au dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété en quartiers en ORU, afin de pouvoir régulariser des opérations pour lesquelles les demandes de subventions à GrandAngoulême n'auraient pas été réalisées dans les temps impartis.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à régulariser la situation en versant la subvention aux ménages accédants éligibles.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans ce cadre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 décembre 2015</b>